

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 15 avril 2015 à 9 h 30

« Les indicateurs de suivi des retraites au fil des générations »

| |
|----------------------|
| Document N° 7 |
|----------------------|

| |
|---|
| <i>Document de travail, n'engage pas le Conseil</i> |
|---|

**Les indicateurs de pension moyenne et de revenu d'activité moyen :
sensibilité aux modalités de mesure**

Secrétariat général du Conseil d'orientation des retraites

Les indicateurs de pension moyenne et de revenu d'activité moyen : sensibilité aux modalités de mesure

Le rapport entre la pension moyenne des retraités et le revenu d'activité moyen est un déterminant important de la situation financière du système de retraite (il est à ce titre l'un des trois leviers représentés sur l'abaque du COR), mais aussi des niveaux de vie comparés des retraités et des actifs. Il constitue de ce fait un indicateur essentiel pour le suivi et le pilotage du système de retraite.

Il n'existe toutefois pas de manière unique de le calculer. La pension moyenne et le revenu d'activité moyen peuvent varier selon le champ sur lequel ils sont calculés (tous retraités, retraités résidents en France, etc.), selon leur nature brute ou nette des cotisations sociales, selon la notion de revenu retenue (revenu en équivalent temps plein, annualisé, etc.), selon la source statistique mobilisée, etc.

Dans le cadre de la démarche de suivi et de pilotage, qui impose un principe de parcimonie pour ce qui concerne le nombre d'indicateurs, il importe de retenir une seule définition parmi toutes celles qui sont disponibles. En l'occurrence, l'indicateur présenté dans le rapport annuel du COR de juin 2014¹ et dans les documents du dossier de la séance du Conseil de décembre 2014 consiste à faire le rapport entre, au numérateur, la pension brute moyenne (incluant droits directs, droits dérivés et majorations pour trois enfants) des retraités de droit direct (y compris ceux qui résident à l'étranger), telle qu'elle est calculée par la DREES, et, au dénominateur, le revenu d'activité brut moyen, tel que calculé dans les données de la comptabilité nationale de l'INSEE. Le fait de calculer la pension et le revenu d'activité bruts plutôt que nets fait que l'indicateur s'inscrit en premier lieu dans l'optique de suivi de l'objectif de pérennité financière, dont il est un déterminant ; l'objectif de niveau de vie des retraités est par ailleurs apprécié par un autre indicateur de suivi du rapport annuel du COR, qui rapporte le niveau de vie des retraités (c'est-à-dire leur revenu disponible² par unité de consommation) à celui de l'ensemble de la population³.

Il ne s'agit pas ici de remettre en cause ou de revenir sur le choix de l'indicateur par le COR – ce qui était l'objet des séances du Conseil du premier semestre 2014, préparatoires au premier rapport annuel du COR⁴. Néanmoins, pour vérifier la pertinence du choix réalisé alors, il est important d'apprécier les écarts entre les différentes mesures de l'indicateur et de s'assurer que les diagnostics tirés du suivi de l'indicateur (par exemple, sur son caractère stable, croissant ou décroissant au cours du temps) sont robustes à la définition retenue.

C'est ce travail méthodologique qui est réalisé dans le présent document. Les principales conclusions de l'analyse sont les suivantes :

- l'indicateur retenu par le COR dans son rapport annuel semble bien robuste, au sens où d'autres conventions de calcul, ou le recours à d'autres sources statistiques, ne

¹ COR, 2014, *Évolutions et perspectives des retraites en France*, rapport annuel du COR – juin 2014

² Le revenu disponible est calculé net de cotisations sociales et d'impôts directs (impôts sur le revenu, CSG et taxe d'habitation).

³ Dans le rapport annuel du COR de juin 2015, le ratio de la pension moyenne sur le revenu d'activité, sera également présenté net de cotisations sociales – en tant que l'un des déterminants principaux du rapport des niveaux de vie entre les retraités et l'ensemble de la population.

⁴ Voir « Construction d'indicateurs de taux de remplacement, de niveau de pension et de niveau de vie », document n°15 de la réunion du Conseil du 22 janvier 2014.

modifieraient que marginalement les évolutions observées sur le passé récent (période 2004-2012) ;

- les différences les plus importantes sont observées lorsqu'on fait varier la notion de revenu, au dénominateur de l'indicateur : revenus d'activité annualisés (c'est-à-dire rapportés aux seules périodes d'emploi – comme c'est le cas pour l'indicateur retenu par le COR) ou revenus d'activité sur l'année (comptabilisant les périodes transitoires de non-emploi en cours d'année comme des périodes avec revenu d'activité nul). Entre 2004 et 2012, les différences d'évolution entre ces deux notions de revenu d'activité expliqueraient une part importante du différentiel observé entre l'évolution du rapport entre la pension moyenne des retraités et le revenu d'activité annualisé moyen, d'un côté, et celle du rapport entre le niveau de vie des retraités et celui des actifs, de l'autre côté.

1. Les différentes notions de revenu d'activité moyen

Le niveau estimé du revenu d'activité moyen peut varier sensiblement selon qu'il est calculé brut ou net de cotisations sociales, mais aussi selon la durée d'emploi retenue au dénominateur – durée à laquelle le cumul des revenus d'activité est rapporté pour calculer un revenu moyen – et selon le champ des rémunérations prises en compte.

D'après les données de la comptabilité nationale de l'INSEE, les cotisations sociales à la charge des ménages (c'est-à-dire les cotisations salariales des salariés, auxquelles sont ajoutées les cotisations des non-salariés en totalité) représentent 15,4 % des revenus d'activité bruts⁵ en 2013. En tenant compte également du taux d'environ 7 % au titre de la CSG et de la CRDS⁶, il existe donc un écart supérieur à 20 % entre revenu d'activité brut et revenu d'activité net⁷.

Les écarts sont plus importants encore – d'un facteur pouvant aller de 1 à 1,5 – selon la notion de revenu d'activité : sur l'ensemble de l'année, en montant annualisé, ou bien en équivalent temps plein. Pour illustrer les différences entre ces trois notions, prenons l'exemple d'une personne qui, sur une année, ne travaille que 6 mois et à mi-temps, avec un salaire mensuel de 1 000 €. Son revenu d'activité sur l'ensemble de l'année est de 6 000 €, correspondant au cumul de ses salaires sur les 6 mois en emploi. Le calcul d'un revenu annualisé consiste à extrapoler à une année de travail entière le salaire perçu en moyenne sur la seule période travaillée : il est donc, dans l'exemple, de 12 000 €, c'est-à-dire ce qu'aurait perçu la personne si elle avait travaillé 12 mois au lieu de 6 avec son salaire mensuel de 1 000 €. Le calcul du revenu en équivalent temps plein consiste enfin à calculer le salaire annualisé qui aurait été

⁵ Ces revenus d'activité sont calculés comme la somme des salaires et traitements bruts des salariés (agrégat D11 dans les tableaux de la comptabilité nationale) et du revenu mixte des non-salariés (agrégat B3G). Ce dernier correspond au solde du compte d'exploitation pour les entreprises individuelles, et contient donc deux éléments indissociables : la rémunération du travail effectué par le propriétaire et éventuellement les membres de sa famille, et son profit en tant qu'entrepreneur. La masse des cotisations sociales à la charge des ménages correspond quant à elle à l'agrégat D613 de la comptabilité nationale.

⁶ La CSG et la CRDS ne sont pas isolées dans la comptabilité nationale (elles sont comptabilisées avec l'impôt sur le revenu). La masse de CSG/CRDS a donc ici été estimée d'après les rapports à la commission des comptes de la sécurité sociale (CCSS).

⁷ La masse des revenus d'activité dans la comptabilité nationale ne correspond pas tout à fait à l'assiette des cotisations sociales ou de la CSG/CRDS (cette masse inclut, par exemple, une estimation des services ou avantages versés en nature par les employeurs). Les rapports entre masses de cotisations et masses de revenus d'activité ne se comparent donc pas directement aux taux de cotisation légaux.

perçu si la personne avait été à temps plein : il s'élève donc à 24 000 € pour l'exemple considéré.

Il existe enfin plusieurs sources statistiques fournissant des estimations des revenus d'activité, dont les écarts s'expliquent par des différences de champ et de définition. En particulier, le revenu d'activité moyen dans les données de la comptabilité nationale (de l'INSEE) est plus élevé que dans d'autres sources (données fiscales ou données de bases administratives sur l'emploi), car il inclut un champ plus large de rémunérations : salaires et traitements de base, mais aussi toutes les majorations, indemnités ou primes versées en espèces, ainsi que les biens, services ou autres avantages fournis gratuitement ou à prix réduit par les employeurs à leurs salariés⁸, etc.

Le tableau ci-après résume les différences selon les notions de rémunération et les modalités de calcul, pour les principales sources statistiques fournies par l'INSEE⁹. Le calcul est présenté pour l'année 2011 afin de disposer des résultats du plus grand nombre de sources statistiques possibles.

**Figure 1 – Différentes mesures du revenu d'activité mensuel moyen en 2011
(en €par mois)**

| | | Revenu d'activité en équivalent temps plein | | Revenu d'activité mensualisé | | Revenu d'activité sur l'année divisé par 12 |
|--|----------------------------|---|--------------|------------------------------|--------------|---|
| | | brut | net | brut | net | net |
| Comptabilité nationale (INSEE) | Ensemble | 2 990 | <i>2 350</i> | 2 820 | <i>2 210</i> | <i>1 930</i> |
| | <i>dont : salariés</i> | 2 910 | <i>2 320</i> | 2 700 | <i>2 150</i> | <i>nd</i> |
| | <i>dont : non-salariés</i> | 3 620 | <i>2 570</i> | 3 940 | <i>2 790</i> | <i>nd</i> |
| Enquête Revenus fiscaux et sociaux (champ : France métropolitaine) | Ensemble | <i>nd</i> | <i>2 300</i> | <i>nd</i> | <i>2 170</i> | 1 890 |
| Données administratives sur l'emploi (DADS, SIASP, base non salariés de l'INSEE) | <i>tous salariés</i> | <i>nd</i> | 2 140 | <i>nd</i> | <i>nd</i> | <i>nd</i> |
| | <i>salariés du privé</i> | 2 830 | 2 130 | <i>nd</i> | 1 940 | 1 630 |
| | <i>salariés du public</i> | <i>nd</i> | 2 150 | <i>nd</i> | <i>nd</i> | <i>nd</i> |
| | <i>non-salariés</i> | <i>nd</i> | <i>nd</i> | <i>nd</i> | 3 120 | <i>nd</i> |

Note : « nd » = non disponible. Les montants indiqués en italiques sont des estimations, obtenues en croisant plusieurs sources statistiques différentes, et réalisées uniquement dans l'optique de faciliter les comparaisons sur des champs similaires. Ces estimations doivent donc être interprétées avec prudence.

Sources : INSEE (diverses publications) ; rapports à la CCSS ; calculs SG-COR.

⁸ Dans une optique de comparaison des revenus des actifs et des retraités, il conviendrait de s'interroger si certains avantages financés par les entreprises (par exemple ceux des comités d'entreprise) sont susceptibles de bénéficier aussi en partie aux retraités anciens salariés de l'entreprise.

⁹ Ce tableau n'a toutefois aucune vocation à être exhaustif. D'autres indicateurs de rémunérations que ceux présentés ici sont produits et diffusés par l'INSEE, la DARES ou encore l'ACOSS (voir « Le salaire et ses évolutions dans le secteur marchand non agricole : éléments méthodologiques », *Premières informations – premières synthèses*, DARES, Octobre 2006 – N°41.1)

2. Les différentes mesures de la pension moyenne

En matière de montants de retraite tous régimes confondus, les données de la DREES¹⁰ font référence. Parmi les indicateurs de suivi du système de retraite, est également inclus un indicateur de niveau de vie relatif des retraités, tel que mesuré dans les enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) de l'INSEE. Ceci pose donc la question de la cohérence entre les montants de pension dans les données de la DREES et dans celles de l'INSEE. La pension moyenne estimée peut en outre varier selon qu'elle est brute ou nette de contributions sociales (CSG, CRDS et CASA), selon le champ géographique (tous retraités ou retraités résidents en France uniquement) et selon la définition des retraités (restriction aux retraités de droit direct uniquement ou inclusion des personnes percevant uniquement un droit dérivé de retraite).

La figure 2 compare les montants moyens de pension de retraite selon les différentes sources et les différents champs¹¹. Pour faciliter la comparaison avec le tableau similaire établi pour les revenus d'activité, l'année 2011 a également été retenue.

Le choix du champ n'est pas neutre, comme l'illustre les écarts entre les différentes lignes du tableau : la pension moyenne de retraite est ainsi de 6 % plus élevée lorsqu'on restreint le champ aux seuls retraités résidents en France ; elle diminue d'un peu moins de 6 % lorsqu'on tient compte des prélèvements sociaux sur les retraites (CSG et CRDS en 2011 – la CASA ayant été mise en place à partir de 2013) ; elle est enfin environ 3 % plus faible lorsque, pour faciliter la comparaison avec les retraites déclarées dans les sources fiscales, on exclut en outre du calcul le montant de la majoration de pension pour trois enfants et plus¹². Sur un champ le plus comparable possible (montant net de pension des retraités résidents en France, hors majorations pour enfant), l'écart entre les sources DREES et INSEE est d'environ 3 %, avec une pension mensuelle moyenne en 2011 respectivement de 1 363 euros et de 1 320 euros.

Cet écart tient pour l'essentiel à plusieurs différences de champ de la population couverte et de calcul du montant de pension.

S'agissant des différences de champ dans la population couverte, la pension moyenne issue des données de la DREES n'inclut que les retraités de droit direct, mais y compris les DOM, alors que celle issue des données de l'INSEE peut inclure également des personnes percevant uniquement un droit dérivé. Par ailleurs, l'enquête ERFS ne couvre que les personnes vivant dans des ménages ordinaires ; elle exclut donc de son champ les retraités vivant en institution, soit environ 500 000 personnes et un peu plus de 3 % des retraités en 2009, selon l'enquête INSEE Handicap-Santé¹³. Ces personnes, appartenant à des générations âgées, ont sans doute des revenus inférieurs à la moyenne des retraités.

¹⁰ Issues des échantillons interrégimes de retraités (EIR) tous les quatre ans ou, pour les années intermédiaires, du modèle ANCETRE.

¹¹ Les résultats issus de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux de l'INSEE et présentés dans cette note sont tirés des données mises en ligne par l'INSEE sur son site Internet (publication annuelle *Insee Résultats* sur les principaux résultats de l'enquête). Voir la note méthodologique « Les concepts de revenus de l'enquête Revenus fiscaux (ERF) » pour plus de précisions sur la mesure des pensions et des revenus d'activité avec cette source statistique (rubrique « sources et méthodes » du site Internet de l'INSEE).

¹² Cette majoration était non imposable avant 2014.

¹³ Voir Gérard Bouvier, Liliane Lincot, Chantal Rebiscoul, « Vivre à domicile ou en institution : effets d'âge, de santé, mais aussi d'entourage familial », *France portrait social* – INSEE Références – édition 2011.

S'agissant de la définition de la pension, les « pensions et retraites » dans l'enquête ERFS représentent en outre un champ légèrement plus large que les seules pensions versées par les régimes de retraite légalement obligatoires¹⁴. Par ailleurs le calcul de la pension est différent : pension annualisée dans les données DREES et cumul des pensions sur l'ensemble de l'année dans les données de l'INSEE – incluant, dans ce dernier cas uniquement, des revenus perçus pour une partie de l'année seulement, pour les nouveaux retraités ayant liquidé leurs droits en cours d'année.

Enfin, la pension annuelle issue de l'ERFS est différente de la pension annualisée issue des données de la DREES (qui est calculée à partir du montant de pension au 31 décembre de l'année), même pour des personnes déjà retraitées dès le début d'année, du fait des revalorisations intervenant en cours d'année dans certains régimes (revalorisations au 1^{er} avril dans les régimes complémentaires, ainsi que dans les régimes de base de 2009 à 2013).

Figure 2 – Différentes mesures de la pension mensuelle moyenne (droits directs + réversions) en 2011

| Source statistique | Indicateur | Montant mensuel en 2011 |
|---|---|-------------------------|
| DREES (modèle ANCETRE) | Montant mensualisé brut, tous retraités de droit direct | 1 412 |
| | Montant mensualisé brut, retraités de droit direct résidents en France (c'est-à-dire métropole et DOM) | 1 496 |
| | Montant mensualisé net, retraités de droit direct résidents en France | 1 412 |
| | Montant mensualisé net, retraités de droit direct résidents en France (hors majoration pour 3 enfants) | 1 363 |
| Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) | Montant net, tous retraités résidents en France métropolitaine (hors majoration pour 3 enfants) | 1 320 |
| | Montant net, tous retraités résidents en France métropolitaine et dont la catégorie socioprofessionnelle principale est "retraité" (hors majoration pour 3 enfants) | 1 435 |

Note : dans les données de la DREES, le montant des prélèvements sociaux sur les retraites est non-renseigné ou non cohérent entre caisses dans un peu moins de 10 % des cas ; pour ces cas-là, le taux moyen de prélèvement a été retenu.

Sources : DREES, modèle ANCETRE (moyenne des montants au 31/12/2010 et au 31/12/2011) ; INSEE, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2011 ; calculs SG-COR.

La combinaison des différentes mesures du revenu d'activité moyen (figure 1) et de la pension moyenne (figure 2) conduit naturellement à différentes mesures pour le rapport entre ces deux grandeurs.

Tel qu'il est repris, par exemple, dans les résultats des projections financières du COR¹⁵, le rapport entre la pension moyenne brute des retraités de droit direct et le revenu d'activité brut moyen vaut 50 % en 2011. En d'autres termes, la pension moyenne brute des retraités de droit direct est égale à la moitié du montant brut moyen des revenus d'activité dans la comptabilité nationale. Le rapport est un peu plus proche des deux tiers (62 %) si l'on raisonne sur les pensions et revenus nets de cotisations sociales et, au numérateur, sur le champ des retraités

¹⁴ Elles regroupent les pensions de retraite, certaines pensions d'invalidité, et les rentes viagères à titre gratuit ou onéreux. Les pensions alimentaires versées ne sont en revanche pas comptabilisées.

¹⁵ Voir le dossier de la séance du 16 décembre 2014 (notamment le document n°4 : voir par exemple la figure 3 en page 7).

résidents en France. Il est plus élevé encore (de l'ordre de 70 %) si l'on retient, au dénominateur, un revenu d'activité annuel (tenant compte des éventuelles périodes de non-emploi en cours d'année) plutôt qu'annualisé (c'est-à-dire calculé sur les seules périodes d'emploi). Enfin, le rapport des niveaux de vie (c'est-à-dire des revenus disponibles par unité de consommation) des retraités et des actifs est plus élevé encore (96 %), du fait des différences de structure des ménages – les ménages de retraités ayant moins souvent d'enfants à charge – et de la prise en compte des autres composantes du revenu disponible (revenus du patrimoine, prestations sociales non imposables, fiscalité directe).

Les différentes lignes de la figure 3 permettent ainsi de décomposer les facteurs qui conduisent au résultat, déjà bien documenté par le COR, d'une quasi-parité des niveaux de vie entre les retraités et les actifs, en dépit de l'écart important entre les montants moyen de pension et de revenu d'activité. La réduction de l'écart tient pour un cinquième à la différence de taux de cotisation sociale portant sur les pensions et les revenus d'activité, et pour un peu moins de 30 % au fait que certains actifs passent par des périodes temporaires de non-emploi (le revenu d'activité tenant compte de ces périodes est donc plus faible que le revenu sur les seuls périodes d'emploi). L'écart restant (environ la moitié de l'écart initial) s'explique principalement par les différences entre revenus (d'activité et de retraite) et niveaux de vie – différence de structure des ménages et effets des autres revenus.

Figure 3 – Différentes mesures du rapport entre pension moyenne des retraités et revenu d'activité moyen en 2011

| Sources | Indicateur | Rapport entre pension moyenne des retraités et revenu d'activité moyen en 2011 |
|---|--|--|
| DREES pour le montant de retraite, Comptabilité nationale pour le revenu d'activité moyen | Montants bruts, tous retraités de droits directs, rapporté au revenu d'activité annualisé moyen | 50% |
| | <i>Idem</i> , pour les seuls retraités de droits directs résidents en France | 53% |
| | <i>Idem</i> , avec les montants nets de cotisations sociales | 62% |
| | <i>Idem</i> , en se rapportant au revenu d'activité sur l'année moyen (plutôt qu'annualisé) | 71% |
| Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS) | Montants nets, tous retraités résidents en France métropolitaine, rapporté au revenu d'activité sur l'année moyen | 70% |
| | <i>Idem</i> , en ne retenant que les personnes dont le statut principal est "retraité" (pour le montant de pension) ou actif (pour le revenu d'activité) | 71% |
| | Niveaux de vie des retraités relatifs aux actifs occupés | 92% |
| | Niveaux de vie des retraités relatifs aux actifs (y compris chômeurs) | 96% |

Sources : DREES, modèle ANCETRE ; INSEE, enquête Revenus fiscaux et sociaux et Comptabilité nationale ; calculs SG-COR.

3. Les évolutions entre 2004 et 2012

Les objectifs du système de retraite sont formulés en termes de pérennité financière et de niveau de vie des retraités : dans le cadre du suivi et du pilotage du système de retraite, l'indicateur de pension moyenne relative¹⁶ n'importe donc pas tant pour soi qu'en tant que déterminant de ces deux objectifs. C'est, par conséquent, son évolution au fil du temps qui importe, davantage que son niveau dans l'absolu¹⁷.

Si la pension moyenne varie selon le champ sur lequel on la calcule, son évolution entre 2004 et 2012 est en revanche similaire entre ces divers champs (et sources statistiques). L'évolution cumulée entre 2004 et 2012, par exemple, se situe entre +23 % et +25 % en euros courants¹⁸ pour les différentes mesures présentées dans le tableau ci-après. Cette évolution est supérieure à l'augmentation de la pension individuelle d'une personne déjà retraitée en 2004, car elle inclut aussi les effets liés au renouvellement de la population de retraités, notamment l'effet de « noria », c'est-à-dire le remplacement des retraités les plus âgés, qui décèdent, par de nouveaux retraités dans les pensions sont plus élevées.

Figure 4 – Évolutions des pensions moyennes des retraités (base 100 = 2004)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| DREES, tous retraités de droit direct (brut) | 100 | 103 | 106 | 109 | 113 | 115 | 117 | 121 | 124 |
| DREES, résidents en France (brut, droit direct uniquement) | 100 | 103 | 107 | 110 | 114 | 116 | 118 | 122 | 125 |
| DREES, résidents en France (brut) | 100 | 103 | 106 | 109 | 113 | 115 | 117 | 121 | 124 |
| DREES, résidents en France (net) | 100 | 103 | 106 | 109 | 113 | 115 | 117 | 121 | 123 |
| ERFS, résidents en France métropolitaine (net, hors majo pour 3 enfants) | 100 | 103 | 106 | 109 | 112 | 115 | 117 | 121 | 125 |
| ERFS, résidents en France métropolitaine, retraités en catégorie principale (net, hors majo pour 3 enfants) | 100 | 103 | 106 | 108 | 111 | 114 | 116 | 120 | 124 |

Note : Montant de pension en euros courants mensualisé et observé en décembre de chaque année pour la DREES, en cumul sur l'année pour l'INSEE (enquête ERFS). Voir note de lecture de la figure 2 pour le calcul de la pension nette dans les données de la DREES (entre 2004 et 2008, le taux moyen de CSG et CRDS a été supposé évoluer proportionnellement au taux légal).

Sources : DREES, modèle ANCETRE ; INSEE, enquêtes revenus fiscaux et sociaux ; calculs SG-COR.

Les écarts sont en revanche un peu plus marqués lorsqu'on compare les évolutions, cumulées entre 2004 et 2012, pour les diverses notions de revenu d'activité moyen. Lorsque le chômage varie, les revenus d'activité ont en effet des évolutions légèrement différentes selon qu'ils sont mesurés sur l'année ou bien annualisés (c'est-à-dire en tenant compte des périodes de non-emploi temporaires des actifs dans le premier cas, mais pas dans le second). Les revenus d'activité sur l'année croissent un peu plus rapidement que les revenus d'activité annualisés lorsque le chômage diminue (période 2004-2008), et un peu moins rapidement lorsque le chômage augmente (période 2008-2012)¹⁹.

¹⁶ Dans tout ce document, l'expression de « pension moyenne relative » est employée comme synonyme de « rapport de la pension moyenne sur le revenu d'activité moyen ».

¹⁷ Des concepts différents pour la pension moyenne ou pour le revenu d'activité moyen aboutissent à des niveaux différents pour le rapport entre les deux, mais il n'est pas pertinent d'interpréter ces écarts de niveaux, du fait de leur nature conventionnelle. Quelle que soit la convention retenue, le niveau qui, au final, importe véritablement est celui du rapport entre le niveau de vie des retraités et celui de l'ensemble de la population.

¹⁸ L'objet de l'analyse est ici de comparer entre elles les évolutions estimées avec les différentes conventions de calcul, et non d'analyser les évolutions en elles-mêmes (ce qui aurait justifié de suivre les évolutions en euros constants, et non courants).

¹⁹ L'écart entre l'emploi total en moyenne annuelle et le nombre de personnes ayant un revenu d'activité sur l'année s'est davantage réduit entre 2004 et 2008 qu'il n'a augmenté entre 2008 et 2012, alors même que la variation du taux de chômage (négative sur la première sous-période et positive sur la seconde) a été de plus grande ampleur sur la sous-période la plus récente. Cependant, ce n'est pas le nombre total de chômeurs qui

Figure 5 – Évolutions des revenus d'activité moyens (base 100 = 2004)

| | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|------|------|------|------|------|------|------|------|------|
| Comptabilité nationale, revenu annualisé (brut) | 100 | 102 | 106 | 109 | 111 | 111 | 114 | 116 | 117 |
| Comptabilité nationale, revenu annualisé (net) | 100 | 102 | 105 | 108 | 110 | 110 | 113 | 115 | 116 |
| ERFS, revenu annualisé, France métropolitaine (net) | 100 | 102 | 105 | 106 | 109 | 110 | 113 | 116 | 118 |
| ERFS, revenu sur l'année, France métropolitaine (net) | 100 | 103 | 106 | 109 | 112 | 113 | 116 | 119 | 121 |

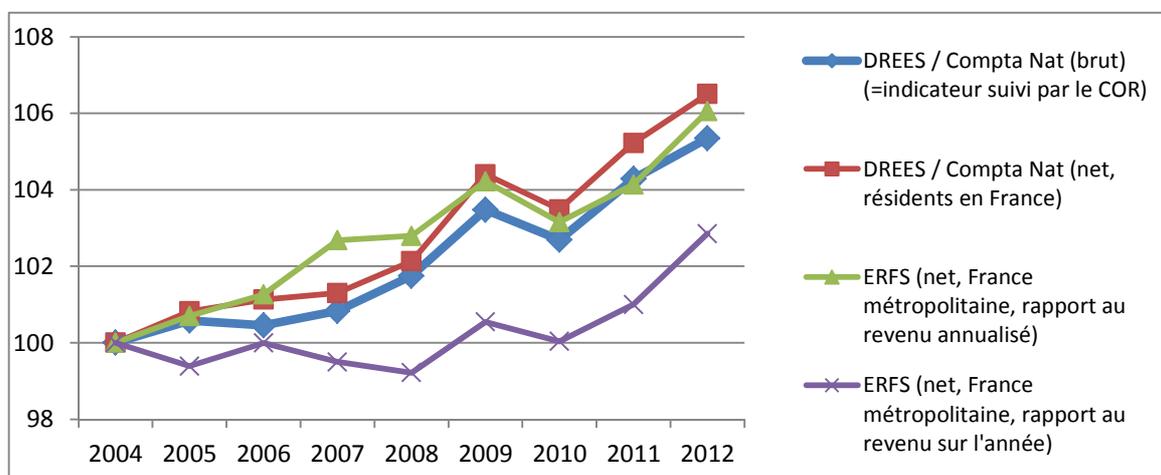
Note : le revenu d'activité annualisé moyen à partir de la source ERFS est calculé en rapportant la masse des revenus d'activité sur l'année (issue de l'enquête ERFS) à l'emploi total en moyenne annuelle (issu de l'enquête Emploi). Il est exprimé en euros courants.

Sources : INSEE, comptabilité nationale, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et enquête Emploi ; calculs SG-COR.

En conséquence, le rapport entre la pension moyenne des retraités et le revenu d'activité moyen a davantage augmenté sur la période 2004-2008 (et, par extension, de façon cumulée entre 2004 et 2012) lorsqu'on le calcule par rapport à un revenu annualisé que par rapport au revenu d'activité sur l'année.

Cet écart pourrait expliquer, pour partie, le fait que le rapport entre les niveaux de vie des retraités et des actifs est resté globalement constant sur la période (avec toutefois une augmentation entre 2011 et 2012), alors que le rapport entre la pension moyenne de retraite et le revenu d'activité moyen de la comptabilité nationale a augmenté de façon quasi continue sur la période²⁰.

Figure 6 – Évolutions du rapport entre pension moyenne des retraités et revenu d'activité moyen (base 100 = 2004)



Note : voir notes des figures 4 et 5.

Sources : DREES, modèle ANCETRE ; INSEE, comptabilité nationale, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et enquête Emploi ; calculs SG-COR.

importe, mais seulement les chômeurs de courte durée : les chômeurs de longue durée (plus d'un an) ne sont comptabilisés ni dans l'emploi en moyenne annuelle, ni parmi les personnes ayant eu une revenu d'activité sur l'année, et ne contribuent donc pas à l'écart entre ces deux effectifs.

²⁰ Voir le rapport annuel du COR de juin 2014, pages 44 et 45.

4. La pension moyenne relative par génération

Les objectifs donnés au système de retraites incluent, outre celui de « garantie d'un niveau de vie satisfaisant pour tous les retraités », celui de « traitement équitable [des assurés] au regard [...] du montant de leur pension, quels que soient [...] la génération à laquelle ils appartiennent »²¹. Pour apprécier cet objectif, le suivi de la pension moyenne de l'ensemble des retraités ne suffit pas, car celle-ci correspond à une moyenne des pensions de toutes les générations en vie à un moment donné. Il convient donc de considérer également un indicateur de niveau de pension relative par génération. Dans cette optique, le COR suit la pension brute moyenne de droit direct relative des générations lorsqu'elles atteignent l'âge de 65 ans²² – c'est-à-dire un âge auquel la quasi-totalité des assurés de chaque génération a liquidé ses droits à la retraite.

Les programmes de qualité et d'efficience (PQE) « Retraite », annexés chaque année au Projet de loi de financement de la Sécurité sociale, présentent par ailleurs un autre indicateur, calculé comme la pension médiane des retraités de 65 à 74 ans rapportée au revenu d'activité médian des actifs occupés de 50 à 59 ans, tous deux observés dans les données de l'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS).

Ces deux indicateurs, celui du COR et celui du PQE « Retraite », ne peuvent pas être directement comparés puisque, outre la différence des générations observées à une date donnée, ils se distinguent selon de nombreux autres points de vue (moyenne vs. médiane, tous retraités vs. retraités résidents en France métropolitaine, droits directs uniquement vs. droits directs et dérivés, rapport au revenu d'activité annualisé vs. au revenu d'activité sur l'année pour les 50-59 ans, etc.). Le tableau ci-dessous présente les valeurs observées pour chacun des deux indicateurs.

Figure 7 – Évolutions du rapport entre pension moyenne des retraités et revenu d'activité moyen par génération : indicateurs du COR et des PQE

| Indicateur | | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|---|-----------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Pension brute moyenne de droit direct, au 31/12 de l'année, pour la génération ayant 65 ans, rapportée au revenu d'activité annualisé moyen (sources : COR-juin 2014, données de DREES et INSEE-Comptabilité nationale) | Génération(s) | (1939) | (1940) | (1941) | (1942) | (1943) | (1944) | (1945) | (1946) | (1947) |
| | Niveau | 46,3% | 46,5% | 47,4% | 48,5% | 50,0% | 50,2% | 49,2% | 51,1% | 53,3% |
| | Base 100 = 2004 | 100 | 100 | 102 | 105 | 108 | 108 | 106 | 110 | 115 |
| Pension nette médiane des retraités de 65-74 ans, rapportée au revenu d'activité sur l'année médian des 50-59 ans (source : PQE "retraite", données de l'ERFS) | Génération(s) | (1930-1939) | (1931-1940) | (1932-1941) | (1933-1942) | (1934-1943) | (1935-1944) | (1936-1945) | (1937-1946) | (1938-1947) |
| | Niveau | 72,7% | 72,9% | 74,2% | 74,0% | 73,9% | 74,2% | 74,3% | 74,8% | 76,4% |
| | Base 100 = 2004 | 100 | 100 | 102 | 102 | 102 | 102 | 102 | 103 | 105 |

Note : voir notes des figures 4 et 5.

Sources : DSS, Programme de qualité et d'efficience (PQE) « Retraite » annexé au PLFSS 2015 ; DREES, modèle ANCETRE ; INSEE, comptabilité nationale, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et enquête Emploi ; calculs SG-COR.

Il est possible, comme précédemment, de décomposer les écarts entre les deux indicateurs en considérant des indicateurs intermédiaires, qui ne varient que selon une seule dimension à la fois. Les données mises en ligne par l'INSEE sur son site Internet ne permettent pas de suivre la tranche d'âge 65-74 ans sur toute la période 2004-2012, et l'illustration est donc réalisée,

²¹ II de l'article L.111-2-1 du code de la sécurité sociale.

²² Voir figure 2.7 (page 41) du rapport annuel du COR de juin 2014.

dans le tableau ci-après, pour la tranche d'âge 70-79 ans. Les données sur les pensions et les revenus d'activité médians (au lieu de moyens) ne sont en outre disponibles que depuis l'année 2009.

Bien que tous les indicateurs montrent une hausse de la pension relative des 70-79 ans sur les dix dernières années, les divers indicateurs de pension moyenne relative pour cette tranche d'âge font apparaître des évolutions dont l'ampleur varie parfois sensiblement. Ces écarts procèdent principalement du choix du revenu d'activité au dénominateur de l'indicateur. Entre 2004 et 2012, le revenu d'activité annualisé moyen augmente ainsi de +10 % pour les 50-59 ans (+17 % pour le revenu sur l'année, tenant compte des périodes de non-emploi), c'est-à-dire sensiblement moins que les +18 % pour l'ensemble des personnes en emploi (+21 % pour le revenu sur l'année). Les déterminants de ces évolutions diffèrent en effet, par exemple parce que la proportion de chômeurs de courte durée n'évolue pas de manière rigoureusement parallèle dans toutes les classes d'âge. L'évolution du revenu d'activité moyen parmi les 50-59 ans a en outre été déformée par l'effet de structure lié à l'arrivée progressive des générations du *baby-boom* dans la tranche d'âge – l'effet ne disparaissant totalement que lorsque la première génération du *baby-boom* sort de la tranche d'âge, c'est-à-dire en 2006 –, tandis que cet effet est beaucoup moins marqué pour le revenu d'activité moyen de l'ensemble des actifs.

Outre ces différences de dynamique, le choix de retenir le revenu d'activité des seules personnes en fin de carrière (dans une optique de calcul d'un « pseudo-taux de remplacement »), plutôt que de l'ensemble des personnes en emploi, conduit aussi à une pension moyenne relative de niveau un peu plus faible (59 % contre 68 % en 2012), du fait des revenus d'activité en moyenne plus élevés en fin de carrière. Par ailleurs, le rapport entre pension et revenu d'activité est plus élevé lorsqu'on raisonne en termes de médianes plutôt que de moyennes. Les revenus d'activité individuels sont en effet plus dispersés que les montants individuels de retraite, ce qui se traduit par un écart plus creusé entre les revenus d'activité moyen et médian qu'entre les montants de pension moyen et médian.

Figure 8 – Évolutions du rapport entre la pension moyenne des 70-79 ans et le revenu d'activité moyen des 50-59 ans (base 100 = 2004)

| Indicateurs | | 2004 | 2005 | 2006 | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | Niveau 2012 |
|-----------------------------|--|------|------|------|------|------|------|------|------|------|-------------|
| Tranche d'âge des 70-79 ans | Droits directs+dérivés médians nets des résidents en France métropolitaine, rapportés au revenu d'activité médian sur l'année des 50-59 ans (source : ERF5, base 106 = 2009) | nd | nd | nd | nd | nd | 106 | 110 | 108 | 111 | 73% |
| | <i>Idem</i> , en raisonnant sur les montants de pension et de revenus d'activité moyens (au lieu de médians) | 100 | 100 | 103 | 104 | 103 | 106 | 106 | 106 | 108 | 66% |
| | <i>Idem</i> , en se rapportant au revenu d'activité moyen annualisé des 50-59 ans (plutôt que le revenu d'activité sur l'année moyen) | 100 | 101 | 104 | 106 | 106 | 110 | 110 | 112 | 114 | 59% |
| | <i>Idem</i> , en se rapportant au revenu d'activité moyen annualisé de l'ensemble des personnes en emploi (plutôt que des 50-59 ans) | 100 | 100 | 101 | 102 | 102 | 104 | 105 | 104 | 107 | 68% |
| | <i>Idem</i> , sur le champ des retraités résidents en France (y compris DOM) et pour la source : DREES et INSEE-Comptabilité nationale | 100 | 101 | 101 | 101 | 103 | 106 | 105 | 108 | 108 | 68% |
| | <i>Idem</i> , avec les montants bruts (plutôt que nets) | 100 | 100 | 100 | 100 | 102 | 104 | 104 | 107 | 106 | 53% |
| | <i>Idem</i> , pour les seuls droits directs (au lieu de droits directés+dérivés) | 100 | 101 | 101 | 101 | 103 | 106 | 106 | 109 | 109 | 48% |
| | <i>Idem</i> , pour l'ensemble des retraités de droit direct (y compris résidents à l'étranger) | 100 | 100 | 100 | 101 | 102 | 104 | 104 | 107 | 107 | 44% |

Note : voir notes des figures 4 et 5. Les passages surlignés en gras dans les dénominations des indicateurs signalent la principale modification par rapport à la ligne précédente du tableau.

Sources : DREES, modèle ANCETRE ; INSEE, comptabilité nationale, enquêtes Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) et enquête Emploi ; calculs SG-COR.

Quel que soit l'indicateur retenu, la pension moyenne relative des 70-79 ans augmente plus rapidement entre 2008 et 2012 qu'entre 2004 et 2008. Ce résultat est cohérent avec l'augmentation du montant moyen de pension de droit direct plus forte entre les générations 1934 et 1942 qu'entre les générations 1924 et 1934²³ (la génération 1934 atteignant le milieu de la tranche d'âge des 70-79 ans vers 2009).

²³ Voir Aubert P. (2011), « Les écarts de niveaux de pension de retraite entre générations », Document de travail de la Drees - série Etudes et Recherches, n°107, septembre 2011 (pages 36-37).